



ASSOCIATION DE HOCKEY

MINEUR DE L'ÎLE-BIZARD

750, boul. Jacques-Bizard,

L'Île-Bizard, QC, H9C 2Y2

Téléphone : (514) 620-8004

[www.ahmib.com](http://www.ahmib.com)

## **Guide des Entraîneurs et Gérants**

**SAISON 2016-2017**

**<<JOUER POUR LE PLAISIR>>**

[www.ahmib.com](http://www.ahmib.com)

## LISTE DE CONTACTS

### Région du Lac Saint-Louis

Président	Jean-Pierre Fortier	<a href="mailto:office@hockeylsl.ca">office@hockeylsl.ca</a>	514-331-2727
Directeur Général	Sylvain McSween	<a href="mailto:s.mcsween@hockeylsl.ca">s.mcsween@hockeylsl.ca</a>	514-331-2727 ext. 225
Coordonnateur	Sabrina Thineault	<a href="mailto:s.thibeault@hockeylsl.ca">s.thibeault@hockeylsl.ca</a>	514-331-2727 ext. 223
Coordonnateur Adjoint	Jean-Michel Martel	<a href="mailto:jm.martel@hockeylsl.ca">jm.martel@hockeylsl.ca</a>	514-331-2727 ext.224

### Organisation Zone 3 – Deux Rives

Président	Leslie Yersh	<a href="mailto:lyersh@sympatico.ca">lyersh@sympatico.ca</a>	514-624-2494
-----------	--------------	--	--------------

### Association de hockey mineur de l'Île-Bizard (AHMIB)

Président	Robert Samoszewski	<a href="mailto:rsamohockey@hotmail.com">rsamohockey@hotmail.com</a>	514-626-0787
Vice-Président Administration	Yves Duperron	<a href="mailto:y.duperron@ahmib.com">y.duperron@ahmib.com</a>	514696-5181
Vice-Président Opérations	Christian Sévigny	<a href="mailto:c.sevigny@ahmib.com">c.sevigny@ahmib.com</a>	514-212-8976
Trésorier	Luc Campeau	<a href="mailto:l.campeau@ahmib.com">l.campeau@ahmib.com</a>	514-624-4676
Secrétaire	Anicée Gesner	<a href="mailto:Anicee.burnet@hotmail.com">Anicee.burnet@hotmail.com</a>	514-292-4248

Registraire	Danielle Poliquin	<a href="mailto:poliquind@videotron.ca">poliquind@videotron.ca</a>	514-624-6035
Responsable des Glaces	Nathalie Desjardins	<a href="mailto:ndesjardins hockey@hotmail.com">ndesjardins hockey@hotmail.com</a>	514-696-7718
Responsable des Marqueurs	Édith Goulet	<a href="mailto:e.goulet@ahmib.com">e.goulet@ahmib.com</a>	514-212-3494
Responsable des équipements	Robert Samoszewski	<a href="mailto:rsamohockey@hotmail.com">rsamohockey@hotmail.com</a>	514-626-0787
Gouverneur CHL	Robert Samoszewski	<a href="mailto:rsamohockey@hotmail.com">rsamohockey@hotmail.com</a>	514-626-0787
Responsable Comité de Discipline	Robert Samoszewski	<a href="mailto:rsamohockey@hotmail.com">rsamohockey@hotmail.com</a>	514-626-0787
Photographe			
Webmestre	Alain Bélair	<a href="mailto:a.belair@ahmib.com">a.belair@ahmib.com</a>	514-696-0140

Coordonnateur – MAHG Co-Coordonnateur	Robert Skoczylas François D'Auteuil	robskocz@gmail.com francoiscarmen@bell.net	514-551-0133 514-696-7074
Coordonnateur – Novice	François D'Auteuil	francoiscarmen@bell.net	514-696-7074
Coordonnateur – Atome Co-Coordonnateur	Riccardo Fragnito Mike Lipari	<a href="mailto:rfragnito64@gmail.com">rfragnito64@gmail.com</a> mike@liparigroup.ca	514-626-3271 514-624-3267
Coordonnateur - Peewee	Jeff Szalai	jszalai@videotron.ca	514-624-3638
Coordonnateur – Bantam	Dominique Jacob	<a href="mailto:domj32@gmail.com">domj32@gmail.com</a>	514-624-4448
Coordonnateur – Midget Co-Coordonnateur	Marc L'Écuyer Mike Teolis	<a href="mailto:mlecuyer@legerlite.ca">mlecuyer@legerlite.ca</a> miketeolis@videotron.ca	514-624-2029 514-626-2128
Coordonnateur - Junior	John Scott	john.scott@summerlea.com	514-624-1833
Coordonnateur – Gardiens de but	Vito Mavarentano	vito.maraventano@sympatico.ca	514-620-0412

## TABLE DES MATIÈRES

1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE.....( p. 5 )
  - 1.1. Règlements
  - 1.2. Formation des équipes
  - 1.3. Cours de formation
  - 1.4. Cliniques
  - 1.5. Tournois
  - 1.6. Formulaire d'enregistrement
  
2. GESTION DES FINANCES.....( p. 8 )
  - 2.1. Compte bancaire
  - 2.2. Cotisation maximale
  - 2.3. Campagne de financement
  - 2.4. Commandites
  
3. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES.....( p. 10 )
  - 3.1. Équipements et accessoires
  - 3.2. Photos d'équipe
  - 3.3. Tenue vestimentaire
  - 3.4. Arbitres
  - 3.5. Chronométrateurs
  - 3.6. Feuilles de pointage
  - 3.7. Plaintes
  - 3.8. Rapport d'incident

4. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SUR GLACE.....	( p. 13 )
4.1. Sécurité et éthique sur glace	
4.2. Supervision des joueurs et des joueuses	
4.3. Événements non sanctionnés	
4.4. Voyages	
4.5. Chambre des joueurs	
5. SITES WEB.....	( p. 17 )
6. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	( p. 17 )
7. FORMULAIRES.....	( p. 17 )
ANNEXE 1 – GRILLE \$ POUR LES ARBITRES.....	( p. 18 )
ANNEXE 2 – GRILLE \$ POUR LES CHRONOMÈTREURS. ..	( p. 19 )
ANNEXE 3 – RÉSULTATS DES PARTIE.....	( p. 20 )

## 1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

### 1.1. Règlements

- a) Il est de la responsabilité de chaque entraîneur de prendre connaissance des règlements établis par la F.Q.H.G., de la région du Lac St-Louis ainsi que de la ligue CHL en consultant leur livre des règlements administratifs respectif.
- b) Il est obligatoire que toute personne, entraîneur-chef, entraîneur-adjoint, animateur, accompagnateur ou autre intervenant œuvrant lors d'un entraînement sur glace, lors d'une formation sur glace ou d'une activité sur glace avec des joueurs et/ou des entraîneurs sous la juridiction de Hockey Québec, **porte le casque protecteur certifié** par l'ACNOR (H.Q. 3.8).
- c) Le formulaire d'inscription tient lieu de contrat. Suite à la formation des équipes, ils vous seront redistribués afin que vous vous assuriez que tous soient signés par un des parents ainsi que le joueur. Cette copie devra être remise au registraire et conservée dans les dossiers de l'association.
- d) Chaque responsable d'équipe doit remplir un contrat du même type.

### 1.2. Formation des Équipes

- a) Chaque gérant ou entraîneur devra fournir au registraire avant le début de leur saison, une liste sur laquelle apparaîtra le nom de son équipe ainsi que celui de ses assistants et de ses joueurs, inscrits lisiblement. Le numéro de chandail du joueur doit absolument être indiqué.
- b) Chaque entraîneur doit obligatoirement faire une rencontre avec les parents et ce, le plus tôt possible, dans le but de les informer de vos attentes vis-à-vis les enfants ainsi que des règlements d'équipe que vous désirez voir respecter. **Vous devez en informer le C.A., afin qu'un membre soit présent à cette réunion.**
- c) Vous trouverez sur notre site web, les formulaires de code d'éthique mis en vigueur cette année et qui doivent être signés par les entraîneurs, les joueurs, les administrateurs et les parents. Vous trouverez aussi une fiche médicale à remplir pour chaque joueur.
- d) Au sein d'une association, lorsque plus d'une équipe existe dans un niveau et une classe donnée, les dites équipes doivent **OBLIGATOIREMENT** être équilibrées. En cours de saison, on pourrait exiger un rééquilibrage des équipes dans le cas d'une différence significative entre elles. (H.Q. 4.1.2).

### 1.3. Cours de formation

- a) Des cours de formation pour la certification des entraîneurs sont planifiés en début de saison. Vous devez vous inscrire et effectuer votre paiement sur le site de Hockey Québec. L'association remboursera les frais d'inscription de la formation lorsque le registraire sera informé que le candidat a complété et réussi sa formation.
- b) Un minimum de deux personnes par équipe doit avoir la certification d'entraîneur et la certification de Préposé Santé Sécurité Hockey (PSSH).

### 1.4. Cliniques

- a) Cette année, l'association offrira des **cliniques de développement de joueurs et gardiens**. Lors de ces cliniques, **les entraîneurs devront être présents** afin de continuer l'apprentissage dans leurs pratiques par la suite.

### 1.5. Tournois

- a) Il est fortement suggéré à chaque équipe de participer à au moins 1 tournoi. Il est permis de participer à un **maximum de trois tournois** pour toutes les catégories. **Pour les catégories Pee wee, Bantam et Midget, un 4<sup>e</sup> tournoi peut être ajouté avec l'approbation du VP Opérations** La **participation aux tournois de l'Île-Bizard est OBLIGATOIRE**. Un chèque au nom de Tournoi AHMIB doit être remis à l'association au plus tard le 1 décembre 2016.
- b) Pour participer à une activité spéciale de Hockey Québec (tournois, festivals et championnats), une équipe doit remettre un **cartable de vérification** au registraire de l'événement (H.Q. 9.10.10). Le cartable doit obligatoirement **contenir les informations suivantes** : T-112, permis de tournoi, horaire complet de la saison régulière, les 5 dernières feuilles de pointage et, dans le cas d'un tournoi à l'extérieur du Québec, une lettre d'autorisation de la Région Lac St-Louis.
- c) Le registraire vous fournira votre T-112, vos permis de tournoi et votre lettre d'autorisation pour participer à un tournoi hors Québec.
- d) Les responsables de l'équipe doivent fournir au registraire et au responsable des glaces les noms et les dates de début et de fin des tournois pour lesquels ils ont faits une demande d'inscription.
- e) Lors de la confirmation de leur participation à un tournoi, les responsables de l'équipe remettront au responsable des glaces une copie de l'horaire, dates et heures, du tournoi auquel il participe.

- f) Prenez note que si votre équipe est en tournoi, et que vous avez un match de saison régulière qui est en conflit avec un match du tournoi (H.Q. 7.2.4, LCH 9), vous devez communiquer avec le responsable des glaces de l'AHMIB. Lorsqu'une équipe joue 2 parties la même journée, il n'y a conflit que lorsqu'il n'y a pas 3 heures de repos entre la fin d'une partie régulière et la 2<sup>e</sup>.

#### 1.6. Formulaire d'enregistrement (T-112)

- a) Chaque équipe a le droit de faire signer un maximum de 8 responsables d'équipe. Seuls les individus dont le nom apparaîtra sur le formulaire d'enregistrement des membres de l'équipe seront autorisés à aller derrière le banc, lors des tournois.
- b) Aucun joueur d'une autre équipe n'a le droit de participer à une partie régulière ou même à une partie d'exhibition. Seuls les joueurs de réserve affiliés à votre équipe peuvent être utilisés. (H.Q 5.6)
- c) Chaque équipe peut signer 1 gardien et 3 joueurs. Un gardien peut être affilié à deux équipes mais à des niveaux différents.
- d) Tous les joueurs de réserve affiliés à votre équipe peuvent jouer autant de parties désirées, sans restriction, avant le 10 janvier. Après cette date, un maximum de 5 parties sera permis. Les tournois et les régionaux ne comptent pas dans le calcul des 5 parties (H.Q 5.6).



## 2. GESTION DES FINANCES

### 2.1. Compte bancaire

- a) Chaque équipe se verra attribuer un compte bancaire par l'Association de Hockey Mineur de l'Île Bizard pour la saison en cours. Un minimum de deux (2) signataires provenant de l'équipe, en plus du trésorier, seront requis.
- b) Il est **OBLIGATOIRE** d'utiliser le compte bancaire fourni par l'Association de Hockey Mineur de l'Île Bizard.
- c) Un budget (22 novembre 2016) et un état financiers final de l'équipe (à la fin de la saison ou au plus tard le 30 avril 2017) devront **OBLIGATOIREMENT** être remis à chaque parent et au trésorier de l'association, aux dates respectives.

### 2.2. Cotisation maximale

- a) Excluant les frais d'inscription, les déboursés pour chaque joueur seront limités à un **montant additionnel maximum de 450\$** pour la saison, incluant le dépôt des chandails et de bénévolat afin de couvrir les dépenses d'équipe : tournois, party de fin d'années, etc.
- b) Un dépôt est demandé à chaque joueur pour :
  - **Chandail: 75\$ par joueur** (remboursable si chandails en bonne condition)
  - **Bénévolat: 600\$ par équipe** (remboursable si l'équipe fait sa quote-part de bénévolat aux deux tournois de l'AHMIB)
- c) S'il manque de l'argent pour réaliser toutes les activités de la saison, l'association permet aux équipes d'utiliser les montants payés pour le bénévolat et les chandails à condition d'obtenir l'approbation de 2/3 des parents. L'équipe devra faire parvenir une lettre d'autorisation, incluant la signature des parents, au trésorier en même temps que son budget.
- d) Tout excédent budgétaire à la fin de la saison devra être remis au joueur selon la contribution de chacun. Il ne sera pas permis de remettre un montant plus élevé qu'il en a été déboursé par le joueur.
- e) Tout remboursement supérieur à la contribution des joueurs devra être remis à l'AHMIB. Le versement doit être fait au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017.

- f) L'équipe doit recueillir ces montants et émettre un chèque un seul chèque au nom de l'AHMIB le 22 novembre 2016.

### 2.3. Campagne de Financement

- a) Il est permis d'organiser une ou des campagnes de financement afin de couvrir entièrement ou en partie les dépenses d'équipes.
- b) Toutes les campagnes de financement des équipes doivent être approuvées par l'association.**
- c) Seules les organisations pré-approuvées par l'AHMIB ont l'autorisation de solliciter les équipes de l'Île-Bizard.
- d) Il est strictement interdit d'utiliser le logo et ou le nom de l'association sans l'autorisation du conseil d'administration de l'AHMIB.

### 2.4. Commandites

- a) Il est permis, pour chaque équipe, de procéder à la sollicitation de commandites. Le montant de la commandite devra être reçu par chèque.
- b) Le chèque de la commandite doit être fait au nom de l'Association de Hockey Mineur de l'Île-Bizard. (AHMIB).
- c) Toute publicité sur les chandails ou les équipements fournis par l'association est interdite.
- d) Toute publicité approuvée sera valide pour la durée d'une saison de hockey seulement.
- e) La pose et l'enlèvement de la publicité relèveront de l'équipe.
- f) Il est entendu que cette réglementation a pour but de protéger notre association et le nom qu'elle représente auprès de nos fournisseurs, commanditaires et donateurs.

### 3. ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES

#### 3.1. Équipements et accessoires

- a) Afin de prolonger la durée de vie de nos équipements, le port des chandails d'équipe durant les pratiques sera interdit. **Un joueur pris en défaut devra quitter la glace et changer son chandail. S'il ne peut obtempérer, il ne pourra revenir sur la glace.**
- b) Tout équipement fourni par l'association devra être retourné au responsable des équipements au plus tard le 30 avril 2017. Les chandails doivent obligatoirement être retournés sans bande d'identification, lavés et suspendus sur un cintre de métal.
- c) Toutes équipes désireuses de se procurer des bandes d'identification au nom des joueurs peuvent le faire. La bande s'installe au-dessus du numéro dans le dos. Le fond de la bande doit être de la même couleur que celle du chandail (blanc ou noir) avec des lettres (blanches ou noires).
  - **Chandail blanc : lettres noires sur fond blanc**
  - **Chandail noir : lettres blanches sur fond noir**

Note : **toute bande ou écusson** (nom de joueur, commandite ou C et A) **doit être faufilée** sur le chandail et **non collée**.
- d) Aucune équipe n'a l'autorisation d'utiliser le logo de l'AHMIB sur des manteaux et ou autre article qui ne provient pas de notre fournisseur officiel.

#### 3.2. Photos d'équipe

- a) Les équipes sont libres de souscrire à la session de photo organisée par l'association, mais ne peuvent pas engager une personne autre que le photographe officiel de l'AHMIB, qui est le seul à avoir reçu l'autorisation d'utiliser le logo de l'AHMIB. Les équipes sont responsables de contacter le photographe afin de faire prendre leurs photos.

#### 3.3. Tenue Vestimentaire

- a) Durant la saison, les entraîneurs et tous les représentants, derrière le banc lors des parties, doivent être vêtus convenablement.
- b) Nous comptons sur votre collaboration pour que les joueurs soient vêtus proprement lors de leur présence à l'aréna ou lors des visites à l'extérieur.

### 3.4. Arbitres

- a) Vous pouvez réserver les services d'un arbitre pour une partie d'exhibition. Vous devez vous adresser par courriel au responsable des arbitres en utilisant le formulaire « Demande Pour Arbitres – NSRA » disponible sur notre site web. Adressez votre demande au moins 48 heures à l'avance. **Voir l'annexe 1.**

### 3.5. Chronométrateurs

- a) Pour réserver les services d'un chronométrateur–marqueur vous pouvez contacter **Édith Goulet, responsable des chronométrateurs, au 514-212-3494**. Pour toute partie d'exhibition, les coûts doivent être défrayés par l'équipe locale avant le début du match. **Voir l'annexe 2.**

### 3.6. Feuilles de pointage

- a) L'équipe **locale** doit remplir la feuille de pointage avant une partie, en prenant soin d'indiquer l'endroit où se déroule la partie, la date, la catégorie (ex : Atome), le niveau (ex : A ), le numéro de la partie, le nom de la ligue : LIGUE DE HOCKEY CENTRALE (LHC) ou REG-LSL (Régionale Lac St-Louis ), les étiquettes avec le nom des joueurs et leur numéro de chandail collé sur chaque feuille de pointage, puis la remettre environ 20 minutes avant la partie au responsable de l'équipe (visiteur) afin qu'il remplisse sa section, avant de remettre le formulaire dûment rempli au chronométrateur de la partie.

**N.B.: Dorénavant, l'équipe locale se verra infliger un deux minutes de pénalité en début de partie si la feuille de pointage n'est pas dûment remplie.**

- b) Après une partie, l'équipe locale a la responsabilité d'inscrire le résultat du match (pointage et suspensions) sur le site web de la Ligue Centrale de Hockey (LCH). Suivre la procédure dans le guide de la LCH. **Voir l'annexe 3.**

- c) L'entraîneur a la responsabilité de vérifier sur la feuille de pointage si un de ses joueurs a obtenu un code de suspension. Vous trouverez sur notre site web, une copie de la codification des punitions. Dans ce cas, il doit s'assurer que ce joueur serve sa suspension à la partie suivante. Sur la feuille de pointage, pendant la suspension, l'entraîneur doit indiquer clairement dans le coin supérieur le nom complet du joueur, son numéro de chandail, ainsi que le nombre de partie servie sur le nombre de parties suspendues. (ex. Mario Lemieux # 66 1 de 3). Si cette information n'apparaît pas clairement sur la feuille de pointage, le joueur se verra dans l'obligation de reprendre sa suspension.

**N.B. N'oubliez pas d'aviser le président et le comité de discipline de toute suspension.**

### 3.7. Plaintes

- a) Si un entraîneur a une plainte à formuler contre un arbitre ou un autre entraîneur, il est nécessaire de faire cette plainte par écrit et la remettre au coordonnateur, avec copie au président de l'association.
- b) En ce qui concerne les retards de certains joueurs avant les parties ou pratiques, vous aurez l'appui du coordonnateur et de l'exécutif de l'association, si vous imposez des sanctions pour rétablir la situation.

### 3.8. Rapport d'incident

- a) Un RAPPORT D'INCIDENT est disponible et doit être utilisé par les entraîneurs au besoin. Lorsque complété, une copie du rapport doit être remise au membre et une autre copie au président-comité de discipline de l'association.
- b) Suite à une évaluation du «RAPPORT D'INCIDENT» par le comité de discipline. Si nécessaire, le comité agira en conséquence par rapport au code de déontologie.

## 4. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SUR LA GLACE

### 4.1. Sécurité et éthique sur la glace

- a) Il est important pour tous les membres de l'association de faire référence au code de déontologie (code d'éthique) mis en place par l'association et d'en respecter les engagements.
- b) Aucun lancer frapper par les adultes (entraîneurs) est permis sur la glace pendant les pratiques.**
- c) Durant les pratiques, les portes de la patinoire doivent, en tout temps, être bien fermées pour éviter des accidents.
- d) Durant le réchauffement et pratiques, il est interdit aux joueurs de lancer sur la bande du côté des spectateurs.**
- e) Durant la saison, l'entraîneur est tenu de faire jouer ses joueurs de façon à ce qu'ils aient tous un temps de glace semblable. L'association reconnaît qu'il est impossible que le temps de jeu de chacun des joueurs soit égal lors d'une partie même si ces derniers jouent à tour de rôle.
- f) Si un joueur est expulsé de la partie ou blessé, il doit y avoir deux adultes, sauf s'il s'agit d'un parent, qui l'accompagnent jusqu'au retour du reste de l'équipe.

### 4.2. Supervision des joueurs et des joueuses

- a) Les responsables d'équipe doivent arriver avant ou en même temps que les joueurs aux parties et pratiques de celle-ci.
- b) Lors une partie ou pratique, au moins deux responsables d'équipe doivent arriver 30-45 minutes avant le début de la partie ou pratique pour accueillir les joueurs. Aussi ils devront rester après la partie ou pratique jusqu'au départ du dernier joueur.**
- c) Aucun joueur ou joueuse, dans aucune circonstance, ne devrait être laissé(e) seul(e) avec un adulte, à moins que cet adulte soit son parent ou tuteur.
- d) Cette règle, s'applique lors de tous les événements auxquels participe l'équipe (pratique, partie, partie hors-concours, tournoi ou toute autre sortie). Il devrait toujours y avoir au moins deux adultes présents en tout temps. Nous voulons empêcher qu'un joueur ou joueuse ne soit séparé(e) du reste de l'équipe et qu'il ou elle reste seul(e) avec un adulte durant une période de temps prolongée.

- e) La mise en place de cette politique requiert que les parents et entraîneur suivent les directives suivantes :
- Choisir un ou deux autres adultes, préférablement des parents, qui seront responsables de la supervision des joueurs et joueuses lors des événements impliquant l'équipe.
  - S'assurer qu'il y a toujours au minimum deux adultes présents lors de toutes les rencontres avec des joueurs et des joueuses.
  - Éviter toute discussion un à un avec les joueurs et les joueuses.
  - Ne pas participer à des événements où vous ne pouvez garantir une supervision adéquate des joueurs et joueuses (un adulte par cinq enfants).
  - Éviter tous les événements non sanctionnés.

#### 4.3. Évènements non sanctionnés

- a) Tous les évènements, autres que la participation à une partie de hockey, où les joueurs et joueuses doivent passer la nuit à l'extérieur de leur domicile ne sont pas approuvés par l'Association de Hockey Mineur de l'Île Bizard. Donc tous les évènements qui ont pour but de bâtir un esprit d'équipe doivent se dérouler sur une seule journée et une supervision adéquate doit être fournie en tout temps.

#### 4.4. Voyages

- a) En aucun cas, les joueurs et joueuses ne devraient être laissés sans supervision durant le transport à un tournoi ou à une partie hors-concours. Il devrait toujours y avoir au moins un adulte présent par cinq joueurs. De plus, un joueur ne devrait jamais voyager seul(e) avec un adulte, à moins que celui-ci ne soit son parent ou tuteur.

#### 4.5. Chambre des joueurs

- a) Il est important d'assurer une supervision adéquate dans la chambre des joueurs. Au risque de se répéter, il devrait toujours y avoir deux adultes présents. Si les entraîneurs ne peuvent ou ne veulent assurer la supervision, l'équipe devrait nommer un certain nombre de parents responsables.
- b) Aucun membre du sexe opposé ne devrait être dans la chambre des joueurs ou joueuses lorsque ceux-ci ou celles-ci enlèvent leur survêtement de hockey ou prennent leur douche. Si l'entraîneur n'est pas du même sexe que ses joueurs ou joueuses, alors la supervision doit être assurée par des entraîneurs adjoints ou des parents du même sexe que les joueurs ou joueuses. A partir du niveau Atome, les filles qui évoluent sur des équipes de garçons ne doivent pas se changer dans la même chambre que les garçons. Si aucune autre chambre n'est disponible, elles doivent utiliser la salle des toilettes. De plus, elles doivent quitter la chambre des joueurs au moment des douches.
- c) Il est strictement défendu aux entraîneurs ou leurs assistants de prendre une douche en présence des enfants.
- d) Si un joueur est blessé et doit retourner à la chambre des joueurs, deux adultes, sauf s'il s'agit de son parent ou tuteur, doivent assurer la surveillance dans la chambre.
- e) En terminant, même si nous croyons qu'il est extrêmement important d'éliminer les risques d'abus envers nos membres, il ne faudrait pas réagir de façon excessive et créer un climat de méfiance qui serait malsain pour tous.



- f) En cette ère de l'électronique, nous vous suggérons d'interdire l'utilisation des cellulaires et la prise de photos dans la chambre des joueurs à tout moment. S'il vient à l'attention de l'association que des photos non autorisées circulent, la situation sera soumise au comité de discipline.
- g) **Voici la politique lorsqu'une fille joue dans une équipe de hockey masculine:**
- **Domicile**
    - Vérifiez si une chambre est disponible pour le personnel féminin;
    - Si cela n'est pas le cas, utilisez la chambre du soigneur;
    - Lorsque les 2 équipes ont des joueuses, elles s'habilleront dans la même chambre;
    - Un membre féminin adulte de l'équipe doit se positionner devant la chambre des joueuses en tout temps afin d'assurer que personne n'entre dans la chambre tant qu'elles ne sont pas habillées;
    - Les joueuses entrent dans la chambre de l'équipe 10 minutes avant une pratique ou partie, ou lorsque les joueurs seront tous habillés;
    - Après une pratique ou partie, les joueuses entrent dans la chambre de l'équipe pour la durée du discours de l'entraîneur;
    - Lorsqu'une joueuse est présente dans la chambre, les joueurs peuvent être torse nu.
  
  - **Sur la route**
    - S'assurez d'avoir une chambre seule pour le personnel féminin;
    - Appliquez les étapes 3 à 7 ici-haut.

## 5. SITES WEB

<b>AHMIB</b>	<a href="http://www.ahmib.com">www.ahmib.com</a>
<b>Ligue Centrale de Hockey</b>	<a href="http://www.bk-scheduling.com">www.bk-scheduling.com</a>
<b>Zone Deux-Rives</b>	<a href="http://www.hockey2rives.com">www.hockey2rives.com</a>
<b>Région Lac St-Louis</b>	<a href="http://www.hockeylsl.ca">www.hockeylsl.ca</a>
<b>Hockey Québec</b>	<a href="http://www.hockey.qc.ca">www.hockey.qc.ca</a>
<b>Hockey Canada</b>	<a href="http://www.hockeycanada.ca">www.hockeycanada.ca</a>

## 6. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

<b>Manuel de l'entraîneur et livre de règlements (LCH) 2016-2017</b>	Ligue Centrale de Hockey
<b>Règlements administratifs de Hockey Lac St-Louis 2016-2017</b>	Région Lac St-Louis
<b>Règlements administratifs de Hockey Québec 2016-2017</b>	Hockey Québec
<b>Codification des punitions 2016-2017</b>	Région Lac St-Louis ou Hockey Québec
<b>Tableau des sanctions 2016-2017</b>	Région Lac St-Louis ou Hockey Québec

## 7. FORMULAIRES (site [www.ahmib.com](http://www.ahmib.com))

Fiche médicale du joueur
Joueurs affiliés
Rapport d'incident
Code de déontologie – Formulaires à signer (Joueurs, Parents, Entraîneurs et Administrateur)
Demande d'arbitres
Gabarit – Étiquette pour feuille de pointage
Gabarit – Budget d'équipe

## ANNEXE 1 – GRILLE \$ POUR LES ARBITRES

Category	Level		Game Rate
Novice	A		40\$
	B		40\$
	C		40\$
Atom	A		42\$
	B		42\$
	C		42\$
	AF		42\$
	BF		42\$
Pee Wee	A		60.50\$
	B		44\$
	C		44\$
	AF		44\$
	BF		44\$
Bantam	A		61\$
	B		61\$
	AF		61\$
	BF		61\$
Midget	A		76\$
	B		76\$
	AF		64\$
Junior	A		128\$
	B		128\$
	AF		84\$
	BF		84\$
Source: <b>North Shore Referee Association</b>			

## ANNEXE 2 – GRILLE \$ POUR LES CHONOMÈTREURS

CATÉGORIE	NIVEAU	DURÉ DU MATCH	TARIFICATION À 2	TARIFICATION SEULE
NOVICE	A-B-C	1 HRS	N / A	\$11.00
ATOME	A-B-C	1 HRS	N / A	\$11.00
PEE WEE	A-B	1 HRS	N / A	\$11.00
BANTAM	A-B	1 HRS	N / A	\$12.00
MIDGET	A-B	1 HRS	N / A	\$15.00
FILLE		1 HRS	N / A	\$13.00
DOUBLE LETTRE		DURÉE DU MATCH	TARIFICATION À 2	TARIFICATION SEULE
ATOME BB	BB-CC	1 HRS	\$20.00	\$15.00
PEE WEE	AA-BB-CC	1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
BANTAM	AA-BB-CC	1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
MIDGET	AA-BB-CC	1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
MIDGET ESPOIR		2 HRS	\$40.00	N / A
JUNIOR	A-B-AA	1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
FILLE ÉLITE		DURÉE DU MATCH		
PEE WEE		1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
BANTAM		1 HRS 30	\$30.00	\$23.00
JUNIOR		1 HRS 30	\$30.00	\$23.00

ANNEXE 3 – RÉSULTATS DES PARTIES



Saint-Laurent, Le 14 septembre 2015

À : Présidents d'Organisation

**Mémo : Résultat de partie**

Bonjour à tous,

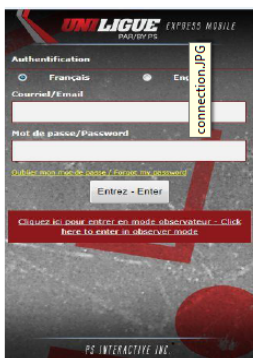
Afin d'uniformiser l'entrée des données sur publication sports, voici les procédures à suivre :

<http://www.publicationsports.com/stats/ligue/centralhockeyleague/index.html>

**Étape 1**

Lorsque vous êtes sur le site de publication,

vous devez vous connecter en appuyant sur le bouton rouge près de l'heure de la partie en question (si vous faites se connecter dans le haut de la page, un message d'erreur va apparaître).



**Étape 2**

Une page va apparaître (photo de gauche). Vous devez inscrire votre adresse courriel ainsi que votre mot de passe. Le compte doit être créé par la région afin d'obtenir un mot de passe.

**Étape 3**

Lorsque vous êtes inscrits, vous allez voir l'image de droite apparaître.

PTS : les points de la partie

Franc-jeu (HQ 7.7.4) : vous devez indiquer 1 ou 0

**Étape 4**

Vous devez faire sauvegarder (prendre note que le site prendra quelques temps avant d'être mit à jour).

